



Chiffres clés 2004

MARQUES

*INPI
Observatoire de la Propriété Intellectuelle
Mai 2005
observatoire@inpi.fr*

INTRODUCTION : la disponibilité des données statistiques sur les marques

Les données de marques françaises

L'enregistrement d'une marque nationale est effectué auprès de l'INPI. Six semaines après le dépôt de la demande d'enregistrement, et si la marque est recevable, le dépôt est publié.

Les principales données statistiques disponibles pour la voie nationale sont des données de publications. Dans les comptages et les répartitions présentés dans la partie 2, seules sont donc prises en compte les marques déposées pendant l'année et publiées. On estime à environ 2 à 3% le nombre de marques irrecevables à la publication.

Ces informations statistiques sont recueillies à partir de la base FMARK de Jouve. Il est à noter qu'étant donné les mises à jour hebdomadaires de cette base, les résultats publiés dans le présent document sont susceptibles d'évoluer en cours d'année et d'une année sur l'autre. Le cas échéant, les données des années antérieures sont donc mises à jour.

Les données présentées ci-après correspondent à une extraction de FMARK effectuée en mai 2005.

Les données de marques communautaires

Le dépôt d'une marque par la voie communautaire peut se faire, depuis le 1er janvier 1996, auprès de l'OHMI (Office de l'harmonisation dans le marché intérieur, basé à Alicante).

L'OHMI publie chaque année des statistiques de dépôts et des statistiques d'enregistrements. Dans le présent document, ce sont les statistiques de dépôts qui sont utilisées.

Les chiffres présentés dans la partie 3 ne sont donc pas tout à fait comparables aux données par la voie nationale qui sont des données de publication.

Les données de marques internationales

Le dépôt d'une marque par la voie internationale se fait auprès de l'Office national des pays contractants à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole). Une fois l'enregistrement effectué par l'OMPI, après un contrôle formel, chaque office national désigné procède à l'examen et reçoit des oppositions en fonction de sa législation.

Les seules données disponibles par la voie internationale sont les enregistrements. En effet, l'OMPI enregistre immédiatement les demandes d'extension, après un contrôle formel.

1. MARQUES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS

Estimer le nombre de marques en vigueur sur le territoire français au 31.12.2004 revient à estimer :

- pour la voie nationale et la voie communautaire, le nombre de marques enregistrées et qui n'ont pas expiré à cette date;
- pour la voie internationale, le nombre de marques enregistrées désignant la France et qui n'ont pas expiré à cette date.

Les estimations présentées dans le tableau 1-1 sont effectuées à partir des bases FMARK (marques nationales publiées), CTMARK (marques communautaires publiées) et TMINT (marques internationales enregistrées).

Tableau 1.1- Estimations du nombre de marques en vigueur en France au 31.12.2003 et au 31.12.2004

	estimation pour 2003	estimation pour 2004
Marques nationales	1 154 166	1 075 300
Marques communautaires	329 182	362 797
Marques internationales désignant la France	233 330	231 272

2. LES MARQUES NATIONALES DEPOSEES ET PUBLIEES

2.1 - Evolution des dépôts

Environ six semaines après le dépôt à l'INPI, la marque est publiée si elle est recevable. Une marque contraire aux bonnes moeurs et à l'ordre public n'est pas publiable. Les marques non recevables sont les marques pour lesquelles le dossier présente un défaut de paiement de taxe, un défaut de désignation de produits ou services, un défaut de déposant, un défaut de modèle de marque. Si aucune demande d'opposition n'est déposée par un tiers dans les deux mois qui suivent la publication, la marque est enregistrée environ cinq mois après le dépôt, à condition de satisfaire à l'examen de fond et de forme.

Dans le tableau 2.1, la première ligne correspond aux dépôts de marques reçus par l'INPI.

Toutefois, les autres données, ainsi que l'ensemble des tableaux et des répartitions présentés ci-après reposent sur les dépôts qui ont été publiés. Ces données de publication proviennent d'une extraction de la base FMARK datant du mois de mai 2005.

Cette base étant extrêmement vivante (mises à jour hebdomadaires), les données sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année et d'une année sur l'autre. Le cas échéant, les données des années précédentes sont mises à jour.

La notion d'origine française ou étrangère du déposant repose sur la nationalité du premier déposant telle que mentionnée dans la demande.

Tableau 2.1 - Evolution des premiers dépôts de marques par la voie nationale (dépôts publiés, hors renouvellements)- source FMARK (Jouve), mai 2005

Année de dépôt	2000	2001	2002	2003	2004	evol 03/04
Dépôts	74 482	65 526	62 658	63 405	66 979	5,6%
Dépôts publiés	73 498	64 152	61 656	61 584	65 552	6,4%
<i>dont par des Français</i>	<i>68 970</i>	<i>60 460</i>	<i>58 528</i>	<i>58 389</i>	<i>62 330</i>	<i>6,7%</i>
<i>dont par des Français en %</i>	<i>93,8%</i>	<i>94,2%</i>	<i>94,9%</i>	<i>94,8%</i>	<i>95,1%</i>	

Le pic de l'année 2000 doit être considéré comme un pic hors-norme. En 2002 et 2003, le nombre de dépôts publiés tend à se stabiliser à plus de 60 000. L'activité de dépôt connaît de nouveau une hausse importante en 2004 (+6,4% de marques publiées).

La part des déposants français dans les dépôts publiés ne cesse d'augmenter, de 85% au milieu des années 1990 à plus de 95% aujourd'hui. Cette évolution peut s'expliquer par le fait que les déposants étrangers recourent davantage aux autres voies de dépôt pour protéger leurs marques sur le territoire français.

2.2 - Les oppositions

Au cours de la procédure d'enregistrement d'une marque par la voie nationale, l'INPI n'examine pas d'office si la marque déposée porte atteinte à des droits antérieurs.

La procédure d'opposition permet au titulaire d'une marque déposée antérieurement de contester l'enregistrement d'une marque nationale dans les deux mois qui suivent la publication du dépôt.

En 2004, l'INPI a reçu 3 141 oppositions à des marques nationales publiées, soit une diminution de 3,9% par rapport à 2003. Le taux d'opposition, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'oppositions et le nombre de marques publiées, est de 4,8% pour 2004 alors qu'il était de 5,6% en 2002 et 6,8% en 2001.

Tableau 2.2 - Taux d'opposition aux marques nationales - source INPI (DMA)

	2000	2001	2002	2003	2004
Oppositions	5 859	4 375	3 425	3 267	3 141
Taux d'opposition*	8,0%	6,8%	5,6%	5,3%	4,8%

* aux marques nationales publiées

2.3 - Les renouvellements

L'enregistrement de la marque confère une protection de 10 ans à compter de la date de dépôt. La marque est indéfiniment renouvelable.

Tableau 2.3 - Les renouvellements de marques nationales - source FMARK

	2000	2001	2002	2003	2004	Evol. 03/04
Renouvellements	27 916	22 818	20 542	21 746	22 384	2,9%
dont par des Français	21 097	17 237	15 095	15 652	16 627	6,2%
dont par des Français (%)	75,6%	75,5%	73,5%	72,0%	74,3%	

2.4 - La répartition des marques publiées par la voie nationale par classe

Dans sa demande de marque, le déposant doit désigner des produits et services selon la Classification de Nice (8e édition, cf. annexe 3) qui distingue 34 classes de produits et 11 classes de services. Une marque peut comporter des produits et services différents relevant de plusieurs classes. Dans les tableaux suivants, le total des désignations de classes est donc supérieur au total des dépôts.

En 2004, 55,6 % des désignations concernent des services. Les classes les plus demandées sont toutes des classes de services.

Les classes les plus demandées en 2004 (hors renouvellements)

Classe 41	20 581
Classe 42	19 740
Classe 35	19 486
Classe 43	16 850
Classe 44	15 805

Les classes les moins demandées en 2004 (hors renouvellements)

Classe 13	193
Classe 23	252
Classe 15	351
Classe 34	518
Classe 27	733

Tableau 2.4 - Evolution de la répartition des premiers dépôts publiés par groupes de classes (hors renouvellements) - source FMARK OPI

Groupe de classes désignées	2001	2002	2003	2004	Evol. 03/04
Produits chimiques	3 278	3 137	3 089	3 359	8,7%
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	11 536	14 258	14 608	28 136	92,6%
BTP - Infrastructure	10 845	9 929	10 371	12 284	18,4%
Loisirs - Education - Formation	36 557	34 701	35 160	38 906	10,7%
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	51 405	39 269	36 186	58 888	62,7%
Transports et logistique	7 431	7 189	7 101	8 104	14,1%
Equipement de la maison	8 424	8 117	8 034	9 799	22,0%
Textiles - habillement et leurs accessoires	17 351	18 270	19 071	23 698	24,3%
Produits et services agroalimentaires	18 837	23 025	23 441	37 181	58,6%
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	24 650	22 468	22 433	25 349	13,0%

Le tableau 2.4 propose une évolution des désignations selon des groupes de classes. Ces groupes ont été construits sur la base de critères de "proximité" entre les classes (qu'elles soient de produits ou de services) établis par l'INPI. Le détail des groupes est présenté en annexe 2.

Ce tableau ne permet pas d'expliquer des évolutions sectorielles puisqu'il s'appuie sur les désignations de produits et services effectués par les déposants. Toutefois, il reflète l'évolution de certains marchés. On notera qu'en 2004, la hausse générale des dépôts se traduit dans toutes les classes. Les fortes hausses peuvent s'expliquer également par l'augmentation générale du nombre de désignations. On notera l'intérêt tout particulier des déposants pour les classes du groupe pharmacie-santé cosmétique et pour les produits et services alimentaires. Pour la ventilation détaillée par classe, cf. annexe 1.

2.5 - Les principaux déposants

La présente liste est établie à partir de l'ensemble des déposants indiqués dans les formulaires de dépôts. On compte un dépôt par déposant. La liste ne prend pas en compte les renouvellements et est constituée sur la base des marques déposées en 2004 et publiées. Les 50 premiers déposants représentent 3,9% du total des dépôts publiés. On note qu'un groupe pharmaceutique américain (Bristol Myers Squibb Company) arrive cette année en deuxième position du classement.

Tableau 2.5 - Principaux déposants de marques déposées en 2004 et publiées par la voie nationale (1ers dépôts) - source INPI(OPI) 2005

Rang 2003	Rang 2004	Nom du déposant	Nationalité	Marques déposées en 2004 et publiées
3	1	L' OREAL	FR	119
	2	BRISTOL MYERS SQUIBB COMPANY	US	106
18	3	ENDEMOL DEVELOPPEMENT	FR	85
20	4	AUTOMOBILES PEUGEOT	FR	74
2	5	METROPOLE TELEVISION	FR	72
	6	BERTHOD CAMILLE	FR	70
14	7	BIOFARMA	FR	69
	7	PHARMA REFERENCE	FR	69
10	9	ELECTRICITE DE FRANCE	FR	65
	10	BOUYGUES TELECOM	FR	61
31	10	COMPAGNIE GERVAIS DANONE	FR	61
30	12	BONGRAIN	FR	59
26	12	PARFUMS CHRISTIAN DIOR	FR	59
9	14	ACCOR	FR	50
	14	COMMUNICATION ET PROGRAMME INTERNATIONA	FR	50
	16	IM MARQUES	FR	49
	16	SWITCH	FR	49
	18	ETAM	FR	48
	18	GARBARZ DANI	FR	48
61	20	AVENTIS PHARMA	FR	46
19	20	FRANCE TELECOM	FR	46
5	22	SANOFI SYNTHELABO	FR	45
32	23	HENKEL	DE	44
	24	BEIERSDORF	DE	43
40	25	BNP PARIBAS	FR	42
21	25	LABORATOIRES M A I	FR	42
	25	MOTOR PRESSE FRANCE	FR	42
	25	RIEDEL PAUL	FR	42
6	29	123 MULTIMEDIA	FR	41
78	29	BONDUELLE	FR	41
8	29	ITM ENTREPRISES	FR	41
	29	PARICI	FR	41
4	29	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE	FR	41
12	29	SOCIETE GENERALE	FR	41
52	35	CLARINS	FR	40
	35	FUTURE FRANCE	FR	40
11	37	HASBRO INC	US	39
76	37	ORANGE FRANCE	FR	39
64	37	RESERVOIR PROD	FR	39
45	37	VILLE DE PARIS COLLECTIVITE LOCALE	FR	39
44	41	CASTER S	FR	38
	41	PHYTO SERVICE	FR	38
17	43	CREDIT AGRICOLE	FR	37
15	44	BEAUTE CREATEURS	FR	36
47	44	LABORATOIRE GARNIER	FR	36
39	44	WAGRAM MUSIC	FR	36
	47	ALAIN AFFLELOU	FR	35
	47	GAZ DE FRANCE	FR	35
	47	R L FIZZY CIE	FR	35
	50	CORTOT REGIS	FR	34
	50	MARKETING BRAND INNOVATION	FR	34
	50	PICTOMUSIC R L	FR	34

3. LES DEPOTS DE MARQUES PAR LA VOIE COMMUNAUTAIRE

On rappelle que la procédure communautaire confère une protection de dix ans, indéfiniment renouvelable, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

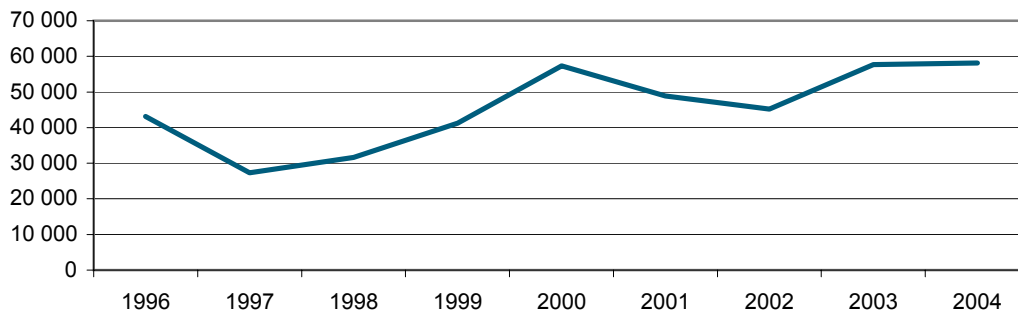
Toutes les données présentées sont des données de dépôts, de source OHMI.

3.1 - Evolution des dépôts communautaire

Tableau 3.1 - Evolution des dépôts de marques communautaires - source OHMI 11/01/2005

	2000	2001	2002	2003	2004	Evol. 02/03
Dépôts	57 370	48 899	45 204	57 648	58 129	0,8%
dont par des Français	3 402	3171	3411	4122	4372	6,1%
dont par des Français en %	5,9%	6,5%	7,5%	7,2%	7,5%	

Graphique 3.1- Evolution des dépôts de marques communautaires depuis 1996 - source OHMI 2005



Le nombre élevé des dépôts de marques communautaires en 1996 s'explique par le fait qu'au moment de la mise en place de la procédure, certains déposants (notamment américains) ont déposé des demandes d'enregistrement en marques communautaires pour l'ensemble de leur portefeuille.

De ce fait, le nombre de dépôts en 1996 n'est pas comparable aux dépôts des années suivantes. Après une période de hausse depuis 1997 et jusqu'au pic de l'année 2000, l'évolution des dépôts a marqué le pas en 2001 et 2002 et, après une nouvelle hausse en 2003, s'est stabilisé autour de 58 000 dépôts en 2004.

3.2 - Origine des dépôts de marque communautaire

Depuis la mise en place de la marque communautaire, la plus grande part des dépôts sont d'origine américaine : les Etats-Unis représentent 27% des dépôts en 1997, 21% en 2002 et 17,5% en 2004. Ils sont, en effet, de grands utilisateurs de la voie communautaire dans la mesure où, n'étant, jusqu'en 2004, pas membres de l'Union de Madrid, ils ne pouvaient pas recourir à la voie internationale pour protéger leurs marques dans les pays européens. Les Etats-Unis ont adhéré au Protocole de Madrid le 2 novembre 2003.

Les dépôts d'origine française représentent 7,5% des dépôts communautaires en 2004. La France est passée, en 2002, du 5e au 6e rang des principaux pays déposants de marques communautaires sur l'ensemble de la période, après les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie. Ce faible engouement des déposants français s'explique par le changement d'habitudes qu'a représenté la marque communautaire dans la pratique professionnelle française.

Tableau 3.2 - Origine des dépôts communautaires - source OHMI

	2000	2001	2002	2003	2004
France	3 402	3 171	3 411	4 122	4 372
Allemagne	9 935	8 255	7 113	9 370	9 627
Royaume-Uni	7 930	6 141	5 860	6 301	6 466
Italie	4 227	3 570	3 719	4 855	4 816
Espagne	3 466	3 426	3 759	5 690	5 435
Pays-Bas	1 518	1 106	1 055	2 191	2 074
Autres pays UE (25)	Union à 15				37 803
Total UE	36 119	30 514	29 435	32 529	39 877
Etats-Unis	14 609	11 182	9 602	11 083	10 164
Japon	1 161	2 333	1 098	1 530	1 147
Autres hors UE (25)					6 941
Total Hors-UE					18 252
Total*	57 370	48 899	45 204	57 648	58 129

*le total ne correspond pas aux données du tableau 3.1 car l'OHMI ne publie pas de mise à jour de ses répartitions par origine

3.3 - Les oppositions à la marque communautaire

La publication de la demande de marque communautaire ouvre droit à opposition par des tiers s'estimant atteints dans leurs droits. La période d'opposition est de trois mois. Elle peut être prolongée, sur accord des deux parties, par tranches de deux mois. Cette période est appelée la "cooling off period".

Tableau 3.3 - Evolution des oppositions à la marque communautaire reçues à l'OHMI - source OHMI 11/01/2005

	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre d'oppositions	11 500	12 879	9 800	9 936	10 530

3.4 - Répartition des dépôts communautaires par groupes de classe

Tableau 3.4 - Répartition des dépôts par groupes de classe - traitement INPI (OPI), source OHMI

	2003	2004	Evol. 03/04
Produits chimiques	5 173	1 066	-79,4%
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	16 290	16 823	3,3%
BTP - Infrastructure	10 952	11 407	4,2%
Loisirs - Education - Formation	20 317	20 874	2,7%
Recherche scientifique - Technologies de la communication	27 821	29 180	4,9%
Transports et logistique	10 166	10 535	3,6%
Equipement de la maison	9 928	10 559	6,4%
Textiles - Habillement et leurs accessoires	18 316	18 058	-1,4%
Produits et services agro-alimentaires	19 114	18 047	-5,6%
Service de gestion, communication, immobilier et finance	13 382	14 254	6,5%

Le détail des répartitions est présenté dans l'annexe 1.
Pour la description des classes, cf. annexe 2

Les classes les plus demandées en 2004

Classe 9	14 945
Classe 35	10 462
Classe 42	8 897
Classe 16	8 523

Les classes les plus demandées depuis 1996

Classe 9	107 005
Classe 42	81 000
Classe 16	60 445
Classe 35	59 556

4. LES ENREGISTREMENTS DE MARQUES INTERNATIONALES

Le dépôt d'une marque par la voie internationale se fait auprès de l'office national des pays contractants à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole). Une fois l'enregistrement effectué par l'OMPI, après un contrôle formel, chaque office national désigné procède à l'examen et reçoit des oppositions en fonction de sa législation.

Les données présentées ci-dessous sont extraites du supplément statistique annuel de la *Gazette Internationale des Marques*.

4.1 - Evolution des enregistrements internationaux

Tableau 4.1 - Evolution des enregistrements de marques internationales - source OMPI

	2000	2001	2002	2003	2004	Evol. 03/04
Evolution du total des enregistrements	22 968	23 985	22 236	21 847	23 379	7,0%
<i>dont par des Français</i>	3 950	3 689	3 406	3 281	2 959	-9,8%
Enregistrements désignant la France	10 734	10 694	9 286	8 206	8 094	-1,4%
Renouvellements	6 869	6 503	6 023	6 637	7 345	10,7%
<i>dont par des Français</i>	1 837	1 659	1 600	1 671	1 818	8,8%
Renouvellements désignant la France	4 163	4 028	3 623	4 047	4 464	10,3%

4.2 - Origine des déposants

Tableau 4.2 - Principales origines des enregistrements de marques internationales désignant la France en 2004 - source OMPI 2005

Pays d'origine	Nombre d'enregistrements
Allemagne	2 106
Suisse	1 153
Benelux	872
Italie	738
Chine	428
Etat-Unis	304
Autriche	267
Espagne	237
Japon	236
Turquie	229
République tchèque	191
Australie	181
Royaume-Uni	149
Pologne	134
Fédération de Russie	124
Suède	75
Portugal	59
Bulgarie	56
Hongrie	48
Liechtenstein	46
Norvège	46
Slovaquie	37

4.3 - Répartition des désignations par groupes de classes

Tableau 4.3 - Répartition des désignations de la France par groupes de classe - source OMPI, traitement INPI(OPI)

	2003	2004	Evol. 03/04
Produits chimiques	782	823	5,2%
Pharmacie - Santé -Cosmétiques	2 628	2 293	-12,7%
BTP - Infrastructure	1 726	1 664	-3,6%
Loisirs - Education - Formation	2 281	1 922	-15,7%
Recherche scientifique - Technologies de la communication	3 130	2 874	-8,2%
Transports et logistique	1 385	1 239	-10,5%
Equipement de la maison	1 566	1 522	-2,8%
Textiles - Habillement et leurs accessoires	2 915	2 737	-6,1%
Produits et services agro-alimentaires	3 222	2 435	-24,4%
Service de gestion, communication, immobilier et finance	1 489	1 185	-20,4%

ANNEXE 1- Détail des répartitions par classe

Répartition par classes des marques déposées et publiées en 2004 par la voie nationale - source Plutarque mai 2005			Répartition par classes des marques déposées 2004 par la voie communautaire - source OHMI 2005		Répartition par classe des enregistrements de marques internationales désignant la France en 2004 - source OMPI 2005	
	1ers dépôts publiés	renouvelements		dépôts		désignations
CL01	1 736	1 332	CL01	2 944	CL01	493
CL02	859	628	CL02	1 066	CL02	187
CL03	6 352	2 597	CL03	5 709	CL03	803
CL04	764	425	CL04	874	CL04	143
CL05	4 490	2 879	CL05	6 008	CL05	850
CL06	2 169	942	CL06	2 669	CL06	436
CL07	1 609	1 008	CL07	3 619	CL07	559
CL08	1 010	517	CL08	1 419	CL08	203
CL09	12 049	3 247	CL09	14 945	CL09	1579
CL10	1 489	709	CL10	3 000	CL10	427
CL11	2 750	981	CL11	3 521	CL11	537
CL12	2 005	1 024	CL12	3 046	CL12	374
CL13	193	179	CL13	185	CL13	29
CL14	3 215	594	CL14	2 053	CL14	392
CL15	351	175	CL15	257	CL15	33
CL16	13 656	3 127	CL16	8 523	CL16	778
CL17	1 239	739	CL17	1 604	CL17	312
CL18	4 585	803	CL18	3 841	CL18	460
CL19	2 205	827	CL19	2 064	CL19	341
CL20	3 547	881	CL20	2 925	CL20	430
CL21	2 492	884	CL21	2 694	CL21	352
CL22	858	316	CL22	542	CL22	74
CL23	252	188	CL23	254	CL23	70
CL24	2 948	712	CL24	1 966	CL24	284
CL25	9 506	1 717	CL25	7 674	CL25	1153
CL26	1 083	320	CL26	528	CL26	82
CL27	733	281	CL27	598	CL27	82
CL28	4 125	1 645	CL28	4 308	CL28	425
CL29	4 626	2 275	CL29	3 779	CL29	516
CL30	4 967	2 199	CL30	4 256	CL30	671
CL31	2 728	1 207	CL31	1 881	CL31	289
CL32	3 191	999	CL32	2 739	CL32	409
CL33	4 819	2 299	CL33	2 956	CL33	331
CL34	518	294	CL34	602	CL34	140
CL35	19 486	2 498	CL35	10 462	CL35	890
CL36	5 863	1 294	CL36	3 792	CL36	295
CL37	4 595	915	CL37	3 602	CL37	390
CL38	13 301	1 421	CL38	4 631	CL38	350
CL39	4 490	951	CL39	3 870	CL39	306
CL40	2 076	645	CL40	1 468	CL40	185
CL41	20 581	2 765	CL41	7 601	CL41	657
CL42	19 740	2 765	CL42	8 897	CL42	886
CL43	16 850	2 733	CL43	2 436	CL43	219
CL44	15 805	2 329	CL44	2 106	CL44	213
CL45	13 798	2 240	CL45	707	CL45	59

ANNEXE 2- Les classes et leur regroupement

LE REGROUPEMENT DES CLASSES

	Classes correspondantes
Produits chimiques	1;2;4
Pharmacie- Santé - Cosmétiques	3;5;10;44
BTP- Infrastructure	6;17;19;37;40
Loisirs - Education - Formation	13;15;16;28;41
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	9;38;42;45
Transport et logistique	7;12;39
Equiperment de la maison	8;11;20;21
Textiles-habillement et leurs accessoires	14;18;22;23;24;25;26;27;34
Produits et services agroalimentaires	29;30;31;32;33;43
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	35;36

ANNEXE 3 - APERÇU DU CONTENU DE LA 8ème EDITION DE LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES - INPI

PRODUITS

Classe 1 : Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture ; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut ; engrais pour les terres ; compositions extinctrices ; préparations pour la trempe et la soudure des métaux ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie. Sel pour conserver, autres que pour les aliments ; sels à usage industriel ; réactifs chimiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire ; décolorants à usage industriel.

Classe 2 : Couleurs, vernis, laques (peintures), préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants ; résines naturelles à l'état brut ; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes. Colorants pour boissons ou aliments ; encres d'imprimerie ; encres pour la peausserie ; enduits (peintures).

Classe 3 : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfums, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour cheveux ; dentifrices. Dépilatoires ; produits de démaquillage ; rouge à lèvres ; masques de beauté ; produits de rasage ; produits pour la conservation du cuir (cirages) ; crèmes pour le cuir.

Classe 4 : Huiles et graisses industrielles ; lubrifiants ; produits pour absorber, arroser, lier la poussière ; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes ; bougies et mèches pour l'éclairage. Bois de feu ; gaz d'éclairage.

Classe 5 : Produits pharmaceutiques et vétérinaires ; produits hygiéniques pour la médecine ; substances diététiques à usage médical ; aliments pour bébés ; emplâtres, matériel pour pansements ; matériel pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; produits pour la destruction des animaux nuisibles ; fongicides, herbicides. Bains médicinaux ; bandes, culottes ou serviettes hygiéniques ; préparations chimiques à usage médical ou pharmaceutique ; herbes médicinales ; tisanes ; parasitocides ; sucre à usage médical ; alliages de métaux précieux à usage dentaire.

Classe 6 : Métaux communs et leurs alliages ; matériaux de construction métalliques ; constructions transportables métalliques ; matériaux métalliques pour les voies ferrées ; câbles, fils et serrurerie métalliques non électriques ; quincaillerie métallique ; tuyaux métalliques ; coffres-forts ; minerais. Constructions métalliques ; échafaudages métalliques ; boîtes en métaux communs ; coffres métalliques ; récipients d'emballage en métal ; monuments funéraires métalliques ; objets d'art en métaux communs ; statues ou figurines (statuettes) en métaux communs ; plaques d'immatriculation métalliques.

Classe 7 : Machines-outils ; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres) ; accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres) ; instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement ; couveuses pour les œufs. Machines agricoles ; machines d'aspiration à usage industriel ; machines à travailler le bois ; manipulateurs industriels (machines) ; machines d'emballage ou d'empaquetage ; pompes (machines) ; perceuses à main électriques ; tondeuses (machines) ; bulldozers ; broyeurs (machines) ; centrifugeuses (machines) ; ascenseurs ; machines à coudre, à tricoter ; repasseuses ; machines à laver ; machines de cuisine électriques ; machines à trier pour l'industrie ; scies (machines) ; robots (machines) ; machines à imprimer ; foreuses ; élévateurs ; couteaux électriques.

Classe 8 : Outils et instruments à main entraînés manuellement ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches ; rasoirs. Appareils pour l'abattage des animaux de boucherie ; outils à main actionnés manuellement pour le jardinage ; tondeuses (instruments à main).

Classe 9 : Appareils et instruments scientifiques (autres qu'à usage médical), nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction ou le traitement du son ou des images ; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques ou optiques, disquettes souples ; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à pré-paiement ; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs ; extincteurs. Logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; périphériques d'ordinateurs ; batteries électriques ; détecteurs ; fils électriques ; relais électriques ; combinaisons, costumes, gants ou masques de plongée ; vêtements de protection contre les accidents, les irradiations et le feu ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; lunettes (optique) ; articles de lunetterie ; étuis à lunettes ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; cartes à mémoire ou à microprocesseur, bâches de sauvetage.

Classe 10 : Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels ; articles orthopédiques ; matériel de suture. Bas pour les varices ; biberons ; tétines de biberons ; vêtements spéciaux pour salles d'opération ; appareils de massage ; appareils pour massages esthétiques ; prothèses ; implants artificiels ; fauteuils à usage médical ou dentaire ; draps chirurgicaux ; bassins hygiéniques ou à usage et médical ; mobilier spécial à usage médical, coutellerie chirurgicale, chaussures orthopédiques.

Classe 11 : Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. Appareils ou installations de climatisation ; congélateurs ; lampes de poche ; cafetières électriques ; cuisinières ; appareils d'éclairage pour véhicules ; installations de chauffage ou de climatisation pour véhicules ; appareils et machines pour la purification de l'air ou de l'eau ; stérilisateurs.

Classe 12 : Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau. Moteurs pour véhicules terrestres ; amortisseurs de suspensions pour véhicules ; carrosseries ; chaînes antidérapantes ; châssis ou pare-chocs de véhicules ; stores (pare-soleil) pour automobiles ; ceintures de sécurité pour sièges de véhicules ; véhicules électriques ; caravanes ; tracteurs ; vélomoteurs ; cycles ; cadres, béquilles, freins, guidons, jantes, pédales, pneumatiques, roues ou selles de cycles ; poussettes ; chariots de manutention.

Classe 13 : Armes à feu ; munitions et projectiles ; explosifs ; feux d'artifice. Produits pyrotechniques ; pétards ; étuis pour fusils ; fusées de signalisation.

Classe 14 : Joaillerie ; bijouterie, pierres précieuses ; horlogerie et instruments chronométriques ; métaux précieux et leurs alliages. Monnaies ; objets d'art en métaux précieux ; coffrets à bijoux ou boîtes en métaux précieux ; boîtiers, bracelets, chaînes, ressorts ou verres de montre ; porte-clefs de fantaisie ; statues ou figurines (statuettes) en métaux précieux ; étuis à cigares ou à cigarettes en métaux précieux ; étuis ou écrans pour l'horlogerie ; médailles ; ustensiles de cuisine ou de ménage en métaux précieux ; vaisselle en métaux précieux.

Classe 15 : Instruments de musique. Instruments de musique électroniques ; pupitres à musique ; étuis pour instruments de musique.

Classe 16 : Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés. Papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquariums d'appartement ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; couches en papier ou en cellulose (à jeter) ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en papier ou en matières plastiques) ; sacs à ordures (en papier ou en matières plastiques).

Classe 17 : Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica ; produits en matières plastiques mi-ouvrées ; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler ; tuyaux flexibles non métalliques. Bouchons en caoutchouc ; matières d'emballage (rembourrage) en caoutchouc ou en matières plastiques ; feuilles en matières plastiques à usage agricole ; feuilles métalliques isolantes ; gants, rubans, tissus ou vernis isolants ; résines artificielles ou synthétiques (produits semi-finis) ; sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en caoutchouc) ; fibres ou laine de verre pour l'isolation.

Classe 18 : Cuir et imitations du cuir ; peaux d'animaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets et sellerie. Portefeuilles ; porte-monnaie non en métaux précieux ; sacs à main, à dos, à roulettes ; sacs d'alpinistes, de campeurs, de voyage, de plage, d'écoliers ; coffrets destinés à contenir des affaires de toilette ; colliers ou habits pour animaux ; filets ou sacs à provisions ; sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en cuir).

Classe 19 : Matériaux de construction non métalliques ; tuyaux rigides non métalliques pour la construction ; asphalte, poix et bitume ; constructions transportables non métalliques ; monuments non métalliques. Constructions non métalliques ; échafaudages non métalliques ; verre de construction ; verre isolant (construction) ; béton ; ciment ; objets d'art en pierre, en béton ou en marbre ; statues ou figurines (statuettes) en pierre, en béton ou en marbre ; vitraux ; bois de construction ; bois façonnés ; monuments funéraires non métalliques.

Classe 20 : Meubles, glaces (miroirs), cadres. Objets d'art en bois, cire, plâtre, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques ; cintres pour vêtements ; commodes ; coussins ; étagères ; récipients d'emballage en matières plastiques ; fauteuils ; sièges ; literie (à l'exception du linge de lit) ; matelas ; urnes funéraires ; vaisseliers ; vannerie. Boîtes en bois.

Classe 21 : Ustensiles et récipients non électriques pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux) ; matériaux pour la brosse à dents ; instruments de nettoyage actionnés manuellement ; paille de fer ; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction) ; porcelaine ; faïence. Bouteilles ; objets d'art en porcelaine, en terre cuite ou en verre ; statues ou figurines (statuettes) en porcelaine, en terre cuite ou en verre ; ustensiles ou nécessaires de toilette ; poubelles ; verres (récipients) ; vaisselle non en métaux précieux.

Classe 22 : Cordes (ni en caoutchouc, ni de raquettes, ni d'instruments de musique), ficelles, tentes, bâches, voiles (gréement) ; matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques) ; matières textiles fibreuses brutes. Câbles non métalliques ; matières d'emballage (rembourrage) ni en caoutchouc, ni en matières plastiques ; fibres textiles ; sacs pour le transport et l'emmagasinage de marchandises en vrac ; sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en matières textiles).

Classe 23 : Fils à usage textile. Fils élastiques à usage textile ; fils de caoutchouc à usage textile ; fils de verre à usage textile ; laine filée ; soie filée.

Classe 24 : Tissus ; couvertures de lit et de table. Tissus à usage textile ; tissus élastiques ; velours ; linge de lit ; linge de maison ; linge de table non en papier ; linge de bain (à l'exception de l'habillement).

Classe 25 : Vêtements, chaussures, chapellerie. Chemises ; vêtements en cuir ou en imitation du cuir ; ceintures (habillement) ; fourrures (vêtements) ; gants (habillement) ; foulards ; cravates ; bonneterie ; chaussettes ; chaussons ; chaussures de plage, de ski ou de sport ; couches en matières textiles ; sous-vêtements.

Classe 26 : Dentelles et broderies, rubans et lacets ; boutons, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles. Articles de mercerie (à l'exception des fils) ; barbes, cheveux ou moustaches postiches ; passementerie ; perruques ; attaches ou fermetures pour vêtements ; articles décoratifs pour la chevelure.

Classe 27 : Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols (à l'exception des carrelages et des peintures) ; tentures murales non en matières textiles. Carpettes ; papiers peints ; tapis de gymnastique ; tapis pour automobiles ; gazon artificiel.

Classe 28 : Jeux, jouets ; décorations pour arbres de Noël (à l'exception des articles d'éclairage). Arbres de Noël en matières synthétiques ; appareils de culture physique ou de gymnastique ; attirail de pêche ; balles ou ballons de jeu ; tables, queues ou billes de billard ; jeux de cartes ou de tables ; patins à glace ou à roulettes ; trottinettes ; planches à voile ou pour le surf ; raquettes ; raquettes à neige ; skis ; rembourrages de protection (parties d'habillement de sport).

Classe 29 : Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures, compotes ; œufs, lait et produits laitiers ; huiles et graisses comestibles. Graisses alimentaires ; beurre ; charcuterie ; salaisons ; crustacés (non vivants) ; conserves de viande ou de poisson ; fromages ; boissons lactées où le lait prédomine.

Classe 30 : Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farine et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; vinaigre, sauces (condiments) ; épices ; glace à rafraîchir. Sandwiches, pizzas ; crêpes (alimentation) ; biscuiterie ; gâteaux ; biscottes ; sucreries ; chocolat ; boissons à base de cacao, de café, de chocolat ou de thé.

Classe 31 : Produits agricoles, horticoles et forestiers ni préparés, ni transformés ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences (graines), plantes et fleurs naturelles ; aliments pour les animaux ; malt. Gazon naturel ; crustacés vivants ; appâts vivants pour la pêche ; céréales en grains non travaillés ; arbustes ; plantes ; plants ; arbres (végétaux) ; agrumes ; bois bruts ; plantes séchées pour la décoration ; fourrages.

Classe 32 : Bières ; eaux minérales et gazeuses ; boissons de fruits et jus de fruits ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Limonades ; nectars de fruit ; sodas ; apéritifs sans alcool.

Classe 33 : Boissons alcooliques (à l'exception des bières). Cidres ; digestifs (alcools et liqueurs) ; vins ; spiritueux ; extraits ou essences alcooliques.

Classe 34 : Tabac ; articles pour fumeurs non en métaux précieux ; allumettes. Cigares ; cigarettes ; papier à cigarettes ; pipes ; briquets pour fumeurs ; boîtes ou étuis à cigares non en métaux précieux ; boîtes ou étuis à cigarettes non en métaux précieux ; cendriers (pour fumeurs) non en métaux précieux.

SERVICES

Classe 35 : Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau. Diffusion de matériel publicitaire (tract, prospectus, imprimés, échantillons). Services d'abonnement à des journaux (pour des tiers). Conseils en organisation et direction des affaires. Comptabilité. Reproduction de documents. Bureaux de placement. Gestion de fichiers informatiques. Organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité. Publicité en ligne sur un réseau informatique. Location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publications de textes publicitaires ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques.

Classe 36 : Assurances ; affaires financières ; affaires monétaires ; affaires immobilières. Caisses de prévoyance. Banque directe. Emission de chèques de voyage ou de cartes de crédit. Estimations immobilières. Gérance de biens immobiliers. Services de financement ; analyse financière ; constitution ou investissement de capitaux ; consultation en matière financière ; estimations financières (assurances, banques, immobilier) ; placement de fonds.

Classe 37 : Construction d'édifices permanents, de routes, de ponts. Informations en matière de construction. Supervision (direction) de travaux de construction. Maçonnerie. Travaux de plâtrerie ou de plomberie. Travaux de couverture de toits. Services d'étanchéité (construction). Démolition de constructions. Location de machines de chantier. Nettoyage de bâtiments (ménage), d'édifices (surfaces extérieures) ou de fenêtres. Nettoyage ou entretien de véhicules ; assistance en cas de pannes de véhicules (réparation). Désinfection. Dératissage. Blanchisserie. Rénovation de vêtements. Entretien, nettoyage et réparation du cuir ou des fourrures. Repassage du linge. Travaux de cordonnerie. Rechapage ou vulcanisation (réparation) de pneus. Installation, entretien et réparation d'appareils de bureaux. Installation, entretien et réparation de machines. Installation, entretien et réparation d'ordinateurs. Entretien et réparation d'horlogerie. Réparation de serrures. Restauration de mobilier. Construction navale.

Classe 38 : Télécommunications. Informations en matière de télécommunications. Communications par terminaux d'ordinateurs ou par réseau de fibres optiques. Communications radiophoniques ou téléphoniques. Services de radiotéléphonie mobile. Fourniture d'accès à un réseau informatique mondial. Services d'affichage électronique (télécommunications). Raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial. Agences de presse ou d'informations (nouvelles). Location d'appareils de télécommunication. Emissions radiophoniques ou télévisées. Services de téléconférences. Services de messagerie électronique.

Classe 39 : Transport ; emballage et entreposage de marchandises ; organisation de voyages. Informations en matière de transport. Distribution de journaux. Distribution des eaux ou d'énergie. Remorquage. Location de garages ou de places de stationnement. Location de véhicules, de bateaux ou de chevaux. Services de taxis. Réservation pour les voyages. Agences de tourisme (à l'exception de la réservation d'hôtels, de pensions). Entreposage de supports de données ou de documents stockés électroniquement.

Classe 40 : Sciage, Couture, Imprimerie. Informations en matière de traitement de matériaux. Services de broderie. Soudure. Polissage (abrasion). Rabotage. Raffinage. Meulage. Meunerie. Services de gravure. Galvanisation. Services de dorure. Étamage. Services de teinturerie. Retouche de vêtements. Traitement de tissus. Services de reliure. Services d'encadrement d'œuvres d'art. Purification de l'air. Vulcanisation (traitement de matériaux). Décontamination de matériaux dangereux. Production d'énergie. Tirage de photographies. Développement de pellicules photographiques. Sérigraphie. Services de photogravure. Soufflage (verrerie). Taxidermie. Traitement des déchets (transformation). Tri de déchets et de matières premières de récupération (transformation).

Classe 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles. Informations en matière de divertissement ou d'éducation. Services de loisirs. Publication de livres. Prêt de livres. Dressage d'animaux. Production de films sur bandes vidéos. Location de films cinématographiques. Location d'enregistrements sonores. Location de magnétoscopes ou de postes de radio et de télévision. Location de décors de spectacles. Montage de bandes vidéo. Services de photographie. Organisation de concours (éducation ou divertissement). Organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès. Organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs. Réservation de places de spectacles. Services de jeux proposés en ligne (à partir d'un réseau informatique). Services de jeux d'argent. Publication électronique de livres et de périodiques en ligne. Micro-édition.

Classe 42 : Evaluations, estimations et recherches dans les domaines scientifiques et technologiques rendues par des ingénieurs ; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels ; services juridiques. Recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers). Etudes de projets techniques. Architecture. Décoration intérieure. Elaboration (conception), installation, maintenance, mise à jour ou location de logiciels. Programmation pour ordinateur. Consultation en matière d'ordinateurs. Conversion de données et de programmes informatiques (autre que conversion physique). Conversion de documents d'un support physique vers un support électronique. Contrôle technique de véhicules automobiles. Services de dessinateurs d'arts graphiques. Stylisme (esthétique industrielle). Recherches judiciaires. Conseils en propriété intellectuelle. Authentification d'œuvres d'art. Recherches scientifiques à but médical.S

Classe 43 : Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire. Services de bars. Services de traiteurs. Services hôteliers. Réservation de logements temporaires. Crèches d'enfants. Exploitation de terrains de camping. Maisons de retraite pour personnes âgées. Pensions pour animaux.

Classe 44 : Services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture. Services médicaux. Services vétérinaires ; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux. Services de santé. Assistance médicale. Chirurgie esthétique. Services hospitaliers. Maisons médicalisées. Maisons de convalescence ou de repos. Services d'opticiens. Salons de beauté. Salons de coiffure. Toilettage d'animaux. Jardinage. Services de jardinier-paysagiste.

Classe 45 : Services de sécurité pour la protection des biens et des individus (à l'exception de leur transport). Agences matrimoniales. Etablissement d'horoscopes. Pompes funèbres. Services de crémation. Agences de surveillance nocturne. Surveillance des alarmes anti-intrusion. Consultation en matière de sécurité. Location de vêtements. Agences de détectives.